



RÉSULTATS - EXIGENCES GÉNÉRALES

Les activités d'aménagement forestier sans récolte

■ ■ ■ ■ ■ MISE EN CONTEXTE

La fiche de présentation des résultats des calculs des possibilités forestières (CPF) est subdivisée en quatre parties : description du territoire, possibilité forestière, exigences générales et particularités / commentaires. La présente fiche vise à expliquer et commenter le tableau intitulé « synthèse des activités d'aménagement forestier prévues » de la partie « exigences générales ». Cette fiche décrit les activités d'aménagement forestier sans récolte qui sont exigées par la stratégie d'aménagement qui a été simulée.

FEC-FIC-723-PROV

Bureau du forestier
en chef
Québec

RÉSULTATS PROVINCIAUX

■ ■ ■ ■ ■ 3 – EXIGENCES GÉNÉRALES

Cette section présente les interventions forestières à réaliser afin de rencontrer les hypothèses de la stratégie d'aménagement forestier retenue pour évaluer la possibilité forestière. Pour des explications détaillées des traitements sylvicoles énumérés, veuillez consulter la fiche thématique « Exigences générales ».

Synthèse des traitements sylvicoles prévus		Superficie ³
		ha/an
Avec récolte	CPRS, CPHRS, CPPTM ¹	237 665
	Jardinages et assainissement	41 843
	Éclaircie commerciale, CPEP et CPES ²	33 975
Sans récolte	Préparation de terrain	45 452
	Plantation, regarni, ensemençement	62 207
	Dégagement	20 700
	Éclaircie pré-commerciale	77 922
	Autres travaux	1 506

¹ Coupe avec protection de la régénération et des sols, coupe avec protection de la haute régénération et des sols, coupe avec protection des petites tiges marchandes.

² Coupe progressive d'ensemencement - intervention primaire ou secondaire.

³ Superficie annuelle prévue à compter du 1er avril 2008 (1er avril 2009 pour certaines UA) pour la première période quinquennale du plan général d'aménagement forestier.

■ ■ ■ ■ ■ LA PRÉPARATION DE TERRAIN (PT) ¹

Souvent, le terrain doit être préparé avant la plantation. Le scarifiage est la méthode la plus utilisée pour réaliser cette opération. À l'aide d'un scarificateur, le sol minéral est mélangé avec les débris de coupe et la matière organique afin d'améliorer la qualité du sol. De plus, le fait de déplacer les déchets de coupe facilite la mise en terre des plants et retarde la croissance des végétaux qui leur font concurrence.

■ ■ ■ ■ ■ LA PLANTATION OU REBOISEMENT (PL)

La plantation ou le reboisement consiste à mettre en terre des jeunes plants d'arbres là où la régénération naturelle en essences désirées est insuffisante. Ce traitement est généralement utilisé après une perturbation majeure, comme par exemple une épidémie d'insectes, un feu de forêt ou une coupe, afin de régénérer la forêt.

■ ■ ■ ■ ■ LE DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION (DPL, DRN) ¹

Si la végétation concurrente est abondante au point de nuire à la croissance des arbres des essences désirées, il faut alors procéder au désherbage ou au dégagement mécanique. Cette action est réalisée pour dégager les jeunes plantations (DPL) ou la régénération naturelle (DRN). Ces dégagements sont réalisés le plus souvent avec des débroussailleuses mécaniques.



■ ■ ■ ■ ■ L'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE (EPC)

L'éclaircie précommerciale consiste à favoriser la croissance des jeunes arbres d'avenir en éliminant les voisins moins prometteurs qui nuisent à leur croissance. Les arbres sélectionnés sont généralement exempts de malformations, d'insectes nuisibles ou de maladies. Il en résulte une forêt plus vigoureuse et de meilleure qualité, dont la croissance en diamètre est plus rapide. Puisque les tiges coupées n'ont pas les dimensions suffisantes pour être utilisées par l'industrie (moins de 9 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine), cette éclaircie est qualifiée de « précommerciale ». Des débroussailleuses mécaniques et parfois des scies mécaniques sont généralement utilisées pour réaliser ce travail.

Pour plus d'informations, suivez le lien suivant :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/comprendre/index.jsp>

